Image not found or type unknown

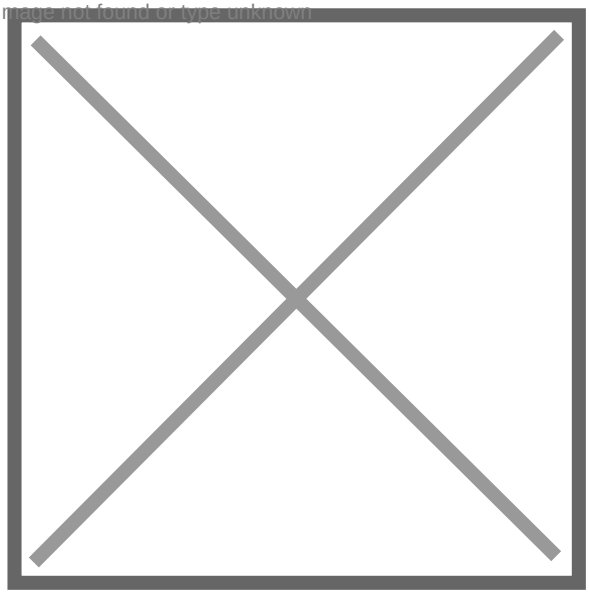

Pension alimentaire si convention étudiante de formation

Par **jez**, le **12/11/2012** à **10:26**

Bonjour,
Je suis actuellement en formation dans une école supérieure afin d'obtenir un diplôme supplémentaire à celui que je possède déjà (BAC+5). Cette formation est dans la continuité de mes études, je n'ai pas arrêté l'école entre la 5e année et cette "6e année".
Mon père me paie une pension alimentaire depuis pas mal de temps et cherche une raison pour me la supprimer (enfin c'est ce que je pense).
Dans le cadre de cette formation, je serais liée à mon patron par une convention passée avec l'école ce qui me donne encore le statut d'étudiant. Cette convention établit que je serais rémunérée à minima à hauteur du SMIC (dans mon cas c'est le SMIC, pas plus).

Mon père souhaite que je lui remette mon contrat de travail pour cette formation sinon il va au JAF. Suis-je contrainte de lui remettre ?
Pour moi si je lui donne il essayera d'établir que je suis autonome financièrement (ce qui n'est pas le cas), et si je ne lui donne pas il ira quand même au JAF.
Je vous précise aussi qu'on est pas en bon terme.

Que faire ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés